

# Rapport public Parcoursup session 2020

Université des Antilles - Pôle Guadeloupe (Saint-Claude) - Licence - Arts du spectacle - Arts vivants et patrimoine culturel et immatériel - Guadeloupe (19510)

## Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 17 juillet 2020.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de vœux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier	Taux non résidents
Université des Antilles - Pôle Guadeloupe (Saint-Claude) - Licence - Arts du spectacle - Arts vivants et patrimoine culturel et immatériel - Guadeloupe (19510)	Jury par défaut	Tous les candidats	40	141	112	141	38	50

# Le rappel des caractéristiques de la formation

## Attendus nationaux

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les candidats et leurs familles.

Il est attendu des candidats en licence Mention ARTS DU SPECTACLE :

- \* Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement  
Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.
- \* Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)  
Cette mention comporte obligatoirement des enseignements de langues vivantes. La maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.
- \* Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et faire preuve de curiosité intellectuelle  
Cet attendu marque l'importance, pour la formation, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. Comme beaucoup de formations universitaires, la Licence Arts du spectacle laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel. Elle suppose également une ouverture au monde et plus particulièrement au monde de l'art.
- \* Etre sensibilisé aux pratiques de la discipline artistique visée.

## Conditions d'inscription

Sont autorisés à s'inscrire :

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un DAEU.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV hors baccalauréat.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur européen.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un équivalent au baccalauréat français (diplôme obtenu hors U.E).

N.B : Les candidats non ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme équivalent au baccalauréat français (U.E ou hors UE) ne passent pas par la plateforme Parcoursup, mais par la procédure DAP.

. Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV (hors baccalauréat, DAEU auxquels s'ajoute la capacité en droit pour les licences de droit) doivent faire l'objet d'une validation de leur diplôme par l'université.

## Contenu et organisation des enseignements pour la formation

**La licence Arts du spectacle et patrimoine culturel immatériel du DPLSH**, Université des Antilles, vise une formation préparant au mieux les étudiants à se munir des compétences diversifiées des secteurs généraux publics, mais aussi associatifs et privés, d'arts vivants, de la culture, de l'humanité numérique et multimédias appliqués aux arts vivants, de l'animation et du patrimoine immatériel, avec une spécificité : l'aire culturelle américano-caribéenne.

Pour l'exercice futur du métier, ce sont là des compétences utiles aux institutions et organismes ad hoc, aux entreprises et structures culturelles et patrimoniales, voire touristiques et de loisir, tant aux niveaux local, régional que national et international.

Les objectifs sont aussi de :

- répondre au besoin du terrain, notamment avec l'investissement de la Région Guadeloupe dans le développement de l'action culturelle structurante (cf. Schéma de développement culturel comprenant plusieurs grands chantiers structurants : Mémorial Acte, Institut de musique et d'arts du spectacle, terre de blues, PRASS, etc.)
- répondre à la couverture des prévisions d'emplois identifiés (source CREDOC, Pôle-Emploi) au niveau régional des DFA (Guadeloupe, Martinique, Guyane) dans les secteurs généraux de la culture et de l'animation, et plus spécifiquement dans la professionnalisation des arts du spectacle



# Les modalités d'examen des vœux

## Les modalités d'examen des voeux

-

## Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

# Enseignements de la session et conseils aux candidats

## Enseignements de la session et conseils aux candidats

-

# Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Résultats de première et de terminale	Notes en arts plastiques, français, histoire-géographie, langues vivantes	Bulletins de notes, les notes des épreuves anticipées au baccalauréat de français, Fiche Avenir	Essentiel
	Résultats post-bac	Notes en arts plastiques, français, histoire-géographie, langues vivantes	Bulletins de notes	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthodologie de travail	Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et faire preuve de curiosité intellectuelle	Fiche Avenir	Très important
Savoir-être	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Cohérence du projet, connaissance de la formation	Appréciations des professeurs	Fiche Avenir	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			

**Signature :**

Eustase JANKY,

Président de l'établissement Université des Antilles - Pôle  
Guadeloupe (Saint-Claude)